

2021-2026

**Procès-verbal n° 33 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 10 mars 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 67/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (13): Mmes et MM. David Aebischer, Ibrahim Berisha, Margaret Collaud, Charles de Reyff, Jérémie Fonjallaz, Sonja Gerber, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Andrey Nazheskin, Pierre-Alain Perritaz, Thierry Pochon, Leyla Seewer et Isabelle Sob.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Johan Dick, Ana Teresa Fontes Martins, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et M. Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 32^{ème} séance ordinaire, qui est une séance rapprochée et qui intervient moins de 20 jours après notre séance du 19 février 2025, plus précisément 19 jours après. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Vertreter·innen der Presse.

La convocation et l'ordre du jour vous sont parvenus en même temps que pour les séances des 18 et 19 février 2025, conformément à l'article 43 RCG.

Vous avez été informés par e-mail que le Bureau a décidé de traiter aujourd’hui la transmission des deux postulats qui ont été déposés le 19 février 2025. Cela est permis par la convocation du 27 janvier 2025. Par contre, ça contredit l’information que j’avais donnée de façon peut-être un peu trop péremptoire le 18 février 2025. En effet, l’ordre du jour me faisait un peu peur, mais, par souci d’efficacité, nous allons les traiter ce soir.

Avez-vous des remarques d’ordre formel à exprimer quant à l’ordre du jour de la séance de ce soir?
Tel n’est pas le cas, l’ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 (2021-2026) de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) lui demandant de mettre en place des moyens permettant aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance de tiers;
3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 66 (2021-2026) de Mmes et MM. Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Claudine Sautaux (Le Centre/PVL), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Bettina Noll (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Océane Gex (PLR) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer les seniors dans les projets d'aménagement urbains et dans la politique de mobilité douce et n° 85 (2021-2026) de Mmes et M. Thierry Pochon (Vert·e·s), Camille Goy (Vert·e·s) et Margot Chauderna (Vert·e·s) lui demandant d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques
4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 79 (2021-2026) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Monica Mendez (Vert·e·s) et Alicia Schaller (Vert·e·s) lui demandant d'étudier les possibilités de mener un projet pilote pour une aide sociale incluant la participation des clientèles;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 83 (2021-2026) de Mme et M. Véronique Grady (PLR) et Samuel Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de valoriser l'histoire, le patrimoine et la singularité de la ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 121 (2021-2026) de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 (2021-2026) de MM. Christoph Allenspach (PS), Benoît Dietrich (PS) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 (2021-2026) de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Benoît Dietrich (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'établir un programme pluriannuel pour la renaturation des espaces extérieurs de la ville et de l'ancrer dans le plan financier de la Ville;

9. Décision quant à la transmission:

A. de la proposition

- n° 27 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS), Sophie Delaloye (PS), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) intitulée "Demande de règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg";

B. des postulats

- Nr. 176 von Frau Bettina Noll (Grüne) und Frau Diana Andrea (Grüne) mit dem Titel "Temporäre Platzierung von Bäumen in Pflanzöpfen im öffentlichen Raum";
- n° 177 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé "Bilan et perspective de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement";
- n° 178 de Mme et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place ou de tester le défi des 31 jours sans voiture";
- n° 179 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Sophie Delaloye (PS) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'acheter des appartements et des immeubles locatifs dans le cadre de la stratégie de la politique foncière active du Conseil communal";
- n° 180 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS) et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) intitulé "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie Musy";
- n° 181 de Mme et MM. Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), François Miche (PS), David Ruffieux (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) intitulé "Demande au Conseil communal d'étudier un programme pour la promotion de places et rues végétalisées en tant que lieux de rencontre dans les quartiers, avec une approche participative";
- n° 182 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'installer une 'Récupérette' - soit un dépôt d'échange et de réutilisation d'objets – à la déchetterie communale des Neiges";

10. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux éventuelles questions n'ayant pas pu être traitées lors de la séance du Conseil général des 18 et 19 février 2025;

- E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.
-

1. Communications du président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole pour la séance de ce soir sont les suivants:
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals et les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres interventions.

Et même si on pourrait penser que l'on a un peu de temps ce soir et que l'on pourrait peut-être dépasser légèrement ces temps de parole, je vous encourage vivement à vous y tenir. Vous les connaissez depuis longtemps et ça nous permettra, au pire, de finir un peu plus tôt.

2. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 (2021-2026) de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) lui demandant de mettre en place des moyens permettant aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance de tiers

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Comme vous venez de le dire, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des moyens pour permettre aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans l'assistance d'une tierce personne et de faire en sorte que le secret du vote puisse être garanti lors des votations communales.

Voici la réponse du Conseil communal en résumé. L'article 10 de la loi fribourgeoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP) prévoit que le Conseil communal "organise" les votations communales. L'organisation des scrutins consiste surtout à convoquer les assemblées électorales et civiques en vue des votations et arrêter les diverses mesures concrètes d'organisation (délais, ouvertures et fermetures des bureaux de vote, etc.). Cet article ne constitue pas une base légale suffisante pour

permettre à une commune de réglementer les modalités de l'exercice des droits civiques à l'occasion de votations communales ou d'élections. Cette compétence relève de l'autorité cantonale.

Au niveau fédéral, la motion 22.3371 "Le secret du vote. Un droit pour tous" vise à améliorer les droits politiques des personnes en situation de handicap visuel. Cette motion, acceptée par les deux Chambres, demande de faire en sorte que le secret du vote puisse être garanti pour les personnes malvoyantes aux élections nationales grâce à l'utilisation de modèles de vote. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt, d'entente avec les cantons et les associations concernées, à créer un cadre pour l'utilisation de chablons de vote (modèles) lors des votations nationales et à en examiner le financement. Des modifications des bases juridiques au niveau fédéral sont nécessaires. À ce jour, la procédure législative n'est pas encore terminée.

En conclusion, le Conseil communal reconnaît l'importance de garantir le secret du vote pour les personnes en situation de handicap visuel. Cependant, au vu des éléments précités, la Ville de Fribourg ne peut pas entreprendre des démarches isolées de son côté mais devra attendre la modification de la loi fédérale sur les droits politiques et de l'ordonnance sur les droits politiques visant une solution unifiée et la mise en place de chablons de vote par la Confédération.

D'ici-là, le Conseil communal continuera à suivre activement l'évolution des cadres législatifs et organisationnels à tous les niveaux afin d'assurer une transition efficace et harmonieuse. À terme, l'autonomie et l'inclusion civique des citoyen·ne·s malvoyants au sein de la ville de Fribourg sera renforcée, comme le demande le postulat.

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). Avec ma collègue Isabelle Sob, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse. Avec l'écoulement du temps, la problématique trouvera une solution partielle pour les votations avec l'introduction du système de chablons, ce que nous saluons.

Nous sommes toutefois déçues que le Conseil communal n'utilise pas sa marge de manœuvre résiduelle pour tenter de résoudre la carence qui subsistera en matière d'exercice du droit l'élection.

Nous nous réjouissons de cette petite avancée, merci.

Le postulat n° 65 est ainsi liquidé.

3. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 66 (2021-2026) de Mmes et MM. Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Claudine Sautaux (Le Centre/PVL), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Bettina Noll (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Océane Gex (PLR) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer les seniors dans les projets d'aménagement urbains et dans la politique de mobilité douce et n° 85 (2021-2026) de Mmes et M. Thierry Pochon (Vert·e·s), Camille Goy (Vert·e·s) et Margot Chauderna (Vert·e·s) lui demandant d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques**

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est conscient de la nécessité d'adapter de manière continue et participative l'espace public aux besoins de mobilité des enfants, des personnes à mobilité réduite et des seniors. Pour ce faire, elle implique dans la mesure du possible les habitant·e·s ainsi que les groupes d'intérêts et les associations qui représentent ces publics plus vulnérables dans le cadre des réalisations concrètes.

Le postulat n° 66 propose la réalisation d'une analyse globale des besoins des seniors et des personnes à mobilité réduite en matière de mobilité et d'aménagement de l'espace public par le biais d'une étude ou d'une enquête couvrant l'intégralité du territoire communal. La démarche proposée dans ce postulat présente des limites importantes en termes de ressources, de représentativité et de méthodologie, alors que l'amélioration de la situation demande de concentrer les ressources sur la mise en œuvre des projets concrets sur le terrain. Il convient de relever que la production d'un espace urbain de qualité et sans barrières est un processus qui prend du temps et qui est soumis à de nombreuses contraintes.

Le postulat n° 85 propose d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques. Cet outil est déjà utilisé dans le cadre d'un certain nombre de projets, mais c'est un processus complexe à mettre en place et qui demande des ressources de la part de l'administration. Il convient donc de l'utiliser à bon escient plutôt que de le généraliser.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime que la stratégie actuelle entreprise par la Ville de Fribourg pour aménager l'espace public prend en compte les besoins de tou·te·s les usager·ère·s, y compris les seniors et ne nécessite pas d'adaptations dans le sens proposé par les postulats n° 66 et n° 85 et il estime avoir de fait répondu aux questions posées par les auteurs de ces deux outils parlementaires.

Chauderna Margot (Vert·e·s). Je vous lis la réponse rédigée par mon collègue Thierry Pochon.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse fournie, voire fourmillante, au postulat n° 85 par le détail de ces milles et une mesures diverses et variées.

Le Conseil communal donne l'impression sans doute à raison d'un souci extrême porté à la sécurité des piétons mais dans son souci d'exhaustivité, comme un piéton non attentif, il se prend les pieds dans le tapis en une contradiction qui montre la principale raison de son refus, une simple absence de volonté.

En effet, la réponse du Conseil communal mentionne à deux reprises les promenades diagnostiques comme outils d'amélioration, telles que celles organisées par l'association des quartiers Jura-Torry-Miséricorde. Or, ce sont précisément ces mêmes promenades diagnostiques que demandait le postulat n° 85 et qui se voit refusé au motif d'une trop grande complexité d'organisation.

Nous ne sommes par conséquent pas satisfait-e-s de la réponse du Conseil communal, même si nous reconnaissons et saluons les réalisations concrètes en matière de sécurité piétonnière.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse au postulat n° 66 et les détails mentionnés au sujet de l'accessibilité et autres éléments sur la problématique des besoins des seniors dans la politique de mobilité douce.

Nous comprenons bien que l'aménagement nécessite de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, de leur sécurité dans la mobilité, et que la demande du postulat d'une analyse globale des besoins d'une catégorie de population, les seniors, comporterait de nombreuses contraintes. A ce titre, les réponses apportées en croisant les objectifs des différents usagers de la mobilité douce dans le cadre du partage de besoins communs nous semble une approche judicieuse, ce que nous saluons et soutenons.

Toutefois, nous aimerions relever que nous espérons simplement que les seniors et les personnes en situation particulière de vulnérabilité seront inclus de façon suffisante dans la réflexion et la réalisation des projets d'aménagement. Dans une optique d'encourager le Conseil communal à œuvrer en ce sens, certains éléments complémentaires peuvent être amenés.

L'objet du postulat émane d'un souci et d'une réalité à laquelle nous n'échapperons pas: le vieillissement de la population et l'augmentation exponentielle du nombre de personnes âgées dans le district qui passera, je le rappelle, de 4'500 en 2020 à plus de 7'100 en 2030 et donc à plus de 10'000 avant 2050 selon les projections et les chiffres du Réseau Santé de la Sarine. La tranche d'âge majoritaire, celle de la population active actuellement, sera celle des plus de 65 ans dans 20 ans et au-delà selon cette projection. La Ville suivra aussi cette tendance indéniablement ...

Le président. Mme la conseillère générale, je dois vous rappeler la limitation du temps de parole, je suis désolé.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Alors je vais couper mon texte.

Je terminerai en précisant que l'on a conscience de cette réalité, il faudrait que le Conseil communal l'ait aussi. Il y a une représentativité de la population âgée qui n'est pas à négliger dans l'avenir.

Quant à la transformation de l'espace public et l'action qu'il faut faire à un certain rythme, le temps a son importance mais il faut aussi analyser de manière approfondie les réalités des besoins de cette population précitée.

Hormis ces quelques considérations, nous saluons les projets et réalisations déjà menés en ce sens et espérons une attention renouvelée sur la question pour les projets futurs.

Les postulats n° 66 et n° 85 sont ainsi liquidés.

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 79 (2021-2026) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Monica Mendez (Vert·e·s) et Alicia Schaller (Vert·e·s) lui demandant d'étudier les possibilités de mener un projet pilote pour une aide sociale incluant la participation des clientèles

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Ce postulat s'inscrit dans une évolution des outils et pratiques dans le travail social qui rencontre de plus en plus d'intérêt et fait aussi ses preuves. Il a été demandé un volet documentaire rendant compte des exemples existants dans d'autres communes, des activités qui en découlent et montrant des modèles possibles; un volet collaboratif afin d'impliquer les bénéficiaires et le personnel de manière à identifier, dans une réflexion collective, les activités du Service où la participation des clientèles serait pertinente et un volet prospectif qui pourrait élaborer de possibles modèles de travail, des structures d'organisation innovantes ou des processus d'accompagnement plus collectifs.

Pour ce qui concerne le cadre légal, vous avez pu constater que la nouvelle loi qui entrera en vigueur en 2026 contient dans son article 7 un alinéa 3 qui stipule que les publics concernés sont associés à la définition et au suivi des mesures de prévention. Le développement d'outils de participation est donc prévu par la nouvelle loi.

Beaucoup de formations, d'informations et de programmes existent autour de cette thématique. La réponse vous donne un petit aperçu, bien sûr limité. La participation dans le travail social n'est pas seulement un trend mais une attitude vis-à-vis des bénéficiaires et donc une culture de travail. Le Service social de la Ville intègre cette culture progressivement dans son travail quotidien, dans une première phase avec la création de groupes de travail internes afin de renforcer la participation du personnel dans l'approche du travail social utilisée dans notre Service. Cette culture de l'élaboration collective des outils et des méthodes de travail est une base importante pour aller plus loin. Dans un deuxième temps, une réflexion sur l'intégration des bénéficiaires et une analyse de projets tests seront faites et les contacts sont pris avec d'éventuels partenaires qui peuvent accompagner le personnel dans cette évolution avec leur expertise.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous remercions le Conseil communal, Mme M. Ballmer et ses Services, du rapport établi.

Celui-ci précise avec honnêteté l'état de la participation des bénéficiaires et du personnel dans le Service de l'aide sociale de la Ville. Comme dit, articuler ces deux types de participation est indispensable pour aboutir à une "culture de travail collaboratif en continu".

Cependant, le postulat osait imaginer que la prise en compte des idées, des besoins et demandes des clientèles puisse être un ferment de transformation institutionnelle.

Il ne s'agit pas de confondre la participation de chaque personne à sa possible sortie de l'aide sociale, à son autonomie, qui est le fondement d'une démarche d'accompagnement émancipatrice et la participation des clientèles à l'aide sociale en tant que système administratif de compensation des inégalités.

L'organisation même de l'aide sociale peut être peu à peu améliorée par l'expérience d'usage des bénéficiaires. Celle-ci doit être plus systématiquement saisie, prise en compte et devenir un levier pour renforcer l'efficience même du Service de l'aide sociale et une source fertile pour comprendre les situations de pauvreté que nos sociétés sont censées soutenir et modifier, en respectant le droit de participer des plus vulnérables en ce qui les concerne.

Parce que les efforts sont encore un peu timides, nous encourageons vivement le Conseil communal à mettre en œuvre un projet participatif accompagné par une organisation, tel que le projet de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS).

Le postulat n° 79 est ainsi liquidé.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 83 (2021-2026) de Mme et M. Véronique Grady (PLR) et Samuel Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de valoriser l'histoire, le patrimoine et la singularité de la ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Ce postulat pose la question d'une valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la singularité de la ville de Fribourg. Les éléments mentionnés dans la réponse détaillée, respectivement dans le rapport final, démontrent que l'ensemble des acteur·rice·s du territoire, que sont, entre autres, Fribourg Tourisme et Région, la Ville de Fribourg, l'Université, le MAHF ou encore les partenaires du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, s'attellent à mettre sur pied des projets poursuivant cet objectif.

Certains projets sont déjà réalisés tandis que d'autres sont en cours de réalisation ou d'étude. Dans le cadre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) et de sa stratégie de marketing urbain, le Conseil communal, par les rencontres avec les partenaires publics et privés autour d'une thématique commune, a entrepris des réflexions stratégiques permettant de créer un réseau de partenaires autour de la valorisation de la ville de Fribourg.

Comme lors des "Narrentreffen" en février 2020, lors de la "Schubertiade d'Espace 2" en septembre 2022, lors de l'Année du goût en 2023 ou encore lors de "NOVA - les Rendez-vous de l'Hiver" en décembre 2024, le Conseil communal développe un positionnement permettant de mieux collaborer avec ses partenaires et les habitant·e·s de la ville. En assumant désormais un rôle non seulement de facilitateur mais aussi de fédérateur et d'acteur, le Conseil communal s'investit pour valoriser les atouts de la ville tout en intégrant les parties prenantes ainsi que les acteur·rice·s locaux, ce qui assure une dimension plus large et participative à la notion de rayonnement et d'attractivité.

A Fribourg, l'histoire, le patrimoine et les singularités se vivent au détour des rues, des musées, des manifestations, des traditions et des monuments par les Fribourgeois·es ainsi que par chaque personne qui arpente les rues de la ville.

Grady Véronique (PLR). Mon collègue Samuel Jordan et moi-même tenons à remercier l'Exécutif pour son rapport, ainsi que les Services qui ont contribué à son élaboration. Dans sa réponse, le Conseil communal souligne sa volonté de promouvoir des événements de qualité et de s'appuyer sur des initiatives émanant de partenaires dynamiques et créatifs. Le catalogue présenté est riche et s'est effectivement étoffé depuis le dépôt de notre postulat. Cependant, relire le premier paragraphe de ce dernier suffit à constater que la réponse ne couvre pas pleinement les attentes que nous avions exprimées.

Nous avions, en effet, souligné la nécessité de créer un espace interactif dédié à l'histoire, aux innovations et au terroir fribourgeois, un lieu de rencontre accessible et propice à l'échange. Le bâtiment du Musée Gutenberg, investi précipitamment par L'Atelier, ou tout autre espace disponible aurait pu remplir cette fonction. Or, à ce jour, aucun lieu à Fribourg ne répond à cette mission. La création d'un parcours valorisant les singularités fribourgeoises, tant au niveau historique qu'économique, aurait pu satisfaire cette demande.

Par ailleurs, le Conseil communal souligne avoir choisi de miser sur la gastronomie comme positionnement. Si l'excellence de nos tables et l'authenticité de nos terroirs ne font aucun doute, nous estimons que cette orientation ne saurait refléter à elle seule toute la richesse culturelle et patrimoniale de Fribourg. Le terroir, l'histoire et l'innovation constituent des piliers importants de l'identité fribourgeoise; les promouvoir de manière plus transversale permettrait de valoriser encore davantage notre singularité.

Nous prenons acte de la réponse du Conseil communal, non sans une certaine déception, et nous attendons avec impatience que soit dévoilée la stratégie de marketing urbain.

Le postulat n° 83 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 121 (2021-2026) de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

À travers le postulat n° 121, le Conseil général demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain.

Depuis 2019, plusieurs secteurs au sein du Service des finances et du Service d'urbanisme et d'architecture mènent une réflexion visant à disposer d'une solution moderne et numérique afin de remplir les différentes missions liées à la gestion du patrimoine immobilier communal.

Un projet de recherche et d'implémentation d'un ou plusieurs logiciels liés à la gestion immobilière de la commune est en cours depuis le début 2024. Dans le cadre de cette recherche, le concept du processus Building Information Modeling (BIM) est abordé dans le cadre de la gestion technique des immeubles.

En fonction des résultats du projet de recherche et de l'implémentation d'un ou plusieurs logiciels liés à la gestion immobilière de la commune, un projet pilote BIM pourra être envisagé par la suite.

L'intégration de ce projet pilote dans le programme NPR ne pourra se faire qu'à travers une collaboration entre la Ville de Fribourg, un acteur académique et un acteur privé. Il convient également de noter que la dimension d'innovation est essentielle. La maturité actuelle du processus BIM pourrait ne pas répondre entièrement aux attentes du programme, tandis que le City Information Modeling (CIM), encore peu répandu, présente un potentiel d'innovation plus élevé. Une réflexion, à l'issue du projet pilote, sur l'intégration des données BIM dans le CIM pourrait aboutir à un projet innovant impliquant à la fois le secteur public et privé. En outre, une demande de subventionnement par l'Administration numérique suisse sera étudiée.

Enfin, à partir du retour d'expérience de ce projet pilote, une discussion pourrait être envisagée pour intégrer un processus de demande d'autorisation de construire en format BIM, en s'appuyant sur les échanges déjà menés avec le Canton de Genève.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce rapport étayé qui met en lumière les enjeux de la numérisation dans l'aménagement urbain. J'en profite pour féliciter personnellement M. le conseiller communal Elias Moussa et ses Services pour la qualité du document fourni, sans doute l'un des plus complets que j'ai reçus depuis mon entrée en fonction.

Ce travail confirme une chose essentielle: nous ne pouvons pas penser l'urbanisme sans une gestion intégrée des données et des outils numériques adaptés. La transition numérique n'est pas une option, c'est une nécessité. Nous devons nous donner les moyens d'une coordination forte, d'une vision cohérente et d'une mise en œuvre efficace. Cela passe par une expertise interne solide, mais aussi par une culture du numérique ancrée dans nos pratiques et nos décisions. Ainsi l'intégration de ces technologies numériques et d'un BIM manager se révèle cruciale. La Ville de Fribourg pourra améliorer la coordination de ses projets urbains, optimiser les coûts et les délais, tout en renforçant la transparence et la participation citoyenne. On ne peut que s'en réjouir.

Le postulat n° 121 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 (2021-2026) de MM. Christoph Allenspach (PS), Benoît Dietrich (PS) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage le souci des postulants quant au but recherché des réserves forestières urbaines, soit le renforcement de l'infrastructure écologique tout en maintenant la fonction sociale des forêts.

D'ailleurs, la gestion actuelle des forêts de la ville prévoit 37.7% de surface de forêt avec évolution naturelle. Sauf nécessité absolue, aucune mesure n'est prévue dans ces forêts. La forêt peut donc y réaliser naturellement son cycle de vie, sans qu'il soit nécessaire de créer des réserves forestières.

Ce mode de gestion a pu être mis en place sans les démarches administratives et juridiques qu'implique une réserve forestière mais avec des objectifs de protection identiques. En parallèle, le Groupe E, en tant que grand propriétaire de forêts dans la commune et en collaboration avec la Ville, a mis sous protection 9.6 ha de forêt en 2024 sous forme d'un îlot de vieux bois (sur les parcelles art. 8243 et 8244 RF de la ville), ce qui correspond à 6.3% des forêts et boisés naturels sur le territoire de la ville.

Finalement, malgré l'attribution de fonctions prépondérantes aux différentes surfaces, les 150 ha de forêt restent en premier lieu multifonctionnels. A cet égard, il convient de rappeler que le maintien et le développement de la biodiversité en forêt sont les fondements des nombreuses fonctions de

celle-ci et des multiples services écosystémiques forestiers. Avec la forme de gestion actuelle, toutes les forêts et boisés naturels jouent ainsi un rôle important pour la biodiversité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal n'entend en l'état pas créer de réserves forestières supplémentaires sur le territoire communal et maintient sa stratégie selon le plan de gestion des forêts et boisés naturels 2024-2035 adopté par le Conseil communal au mois de mars 2024.

Vonlanthen Marc (PS). Nous remercions le Conseil communal pour le rapport très instructif et détaillé au postulat n° 122.

Nous prenons acte du fait qu'il n'y sera pas donné la suite attendue partant du constat qu'une grande partie des forêts sises sur le territoire communal sont déjà gérées selon des objectifs qui rejoignent ceux des réserves forestières. Quelques remarques toutefois:

- À l'appui de sa réponse, le Conseil communal cite d'autres types de réserves naturelles présentes sur le territoire communal. Si ces réserves les limitent bien, elles ne sont toutefois pas nécessairement garantes d'une absence d'intervention forestière, ce qui est précisément le cas des réserves forestières totales.
- Il est de plus fait référence au plan de gestion des forêts et boisés naturels 2024-2035 approuvé par le Conseil communal. Ce plan n'étant pas encore disponible sur le site de la Ville, il ne nous a pas été possible d'en prendre connaissance. De plus, un tel plan, aussi durable soit-il, est sujet à des révisions périodiques et ne saurait être comparé à une réserve forestière dans les garanties qu'il offre en termes de protection. En effet, le cycle de vie d'une forêt se fait sur plusieurs dizaines d'années, pas sur une seule dizaine comme c'est le cas de ce plan de gestion des réserves.
- Une piste intéressante néanmoins, qui a été soulevée dans la réponse, est celle des îlots de sénescence qui sont moins contraignants et nous encourageons donc le Conseil communal à poursuivre dans cette direction-là.

Le postulat n° 122 est ainsi liquidé.

-
8. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 (2021-2026) de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Benoît Dietrich (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'établir un programme pluriannuel pour la renaturation des espaces extérieurs de la ville et de l'ancrer dans le plan financier de la Ville**

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Comme vous le savez, la Ville agit pour la nature en ville, et ce sur plusieurs niveaux.

Au niveau stratégique, le Conseil communal s'engage avec son programme de législature, la stratégie paysage du PAL, la stratégie de durabilité, le plan climat et le programme Nature et paysage. Ces stratégies et programmes transversaux ont permis la réalisation de nombreux projets concrets pour la nature en ville. Ils ont également guidé les autres projets.

Les pratiques en matière de planification de projets et d'entretien se modifient également au fil des années. La nature a de plus en plus de place dans les projets de la Ville pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion de l'eau de pluie. Toutes ces actions ne sont pas chiffrables car elles sont intégrées dans des projets divers mais elles permettent aussi l'apparition d'arbres supplémentaires (cf. par exemple le message n° 39 du 16 avril 2024 concernant les plantations complémentaires sur la place Sainte-Catherine), je pense ici également aux différentes surfaces végétalisées et/ou extensives.

L'étude du plan de végétalisation, qui est actuellement en cours, devra traiter à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs des espaces verts et donner une ligne directrice aux différents projets. Le plan d'action devra aborder la planification, tant temporelle que financière, et mettre en avant des zones prioritaires d'intervention. De plus, il devra proposer des pistes pour l'amélioration de la qualité des espaces verts dans le domaine privé car c'est dans ce domaine que le potentiel est le plus élevé. Une fois l'étude terminée, le Conseil communal examinera la meilleure manière de planifier et financer les mesures découlant du plan de végétalisation. Cela pourrait conduire à un programme pluriannuel visible publiquement pour la renaturation dans les espaces extérieurs de la ville et un ancrage dans le plan financier.

Vonlanthen Marc (PS). Encore une fois, nous remercions le Conseil communal pour son rapport très détaillé.

L'idée du postulat était d'inscrire des moyens suffisants pour la végétalisation dans la planification financière. Nous constatons que CHF 1'726'000.- ont été dépensés en lien avec la stratégie paysage du PAL depuis 2017, soit depuis sept ans. Nous avons bien compris qu'il existe d'autres financements complémentaires pour la végétalisation en ville mais c'est finalement très peu, quelques dixièmes de pourcent d'un budget de fonctionnement annuel.

Les mesures de gestion différenciées ou extensives des espaces verts font partie quant à eux des standards que nous pouvons attendre d'une ville aujourd'hui. Nos attentes se portent maintenant sur le plan de végétalisation annoncé qui devra finalement répondre à ce postulat.

Le postulat n° 125 est liquidé.

9. Décision quant à la transmission:

Le président. Le 7 mars 2025, et ceci par voie circulaire, ainsi que lors de sa séance du 22 janvier 2025, le Bureau a unanimement qualifié la proposition n° 27 et les postulats n° 176 à 182, comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, nous allons demander si la qualification ou la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Pour commencer, je donne la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires à l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal partage l'avis du Bureau sur la recevabilité tant de la proposition n° 27 que de tous les postulats n° 176 à 182 y compris.

Le président. Y a-t-il une prise de parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre des instruments parlementaires? Tel n'est pas le cas. Nous considérons donc que la proposition et tous les postulats sont recevables.

A. de la proposition

- n° 27 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS), Sophie Delaloye (PS), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) intitulée "Demande de règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

Vonlanthen Marc (PS). Vous l'avez sans doute vu, cette proposition n° 27 reprend le texte de la proposition n° 29 de la législature précédente transmise par le Conseil général au Conseil communal le 30 mars 2021, il y a presque quatre ans. La proposition demande, et cette fois avec davantage d'insistance, un règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg.

Entre-temps, la situation en la matière ne s'est pas améliorée et c'est ce qui nous amène à redéposer cette proposition. Pour tous les types de logements locatifs, le taux de logements vacants a baissé significativement et la pression sur certains loyers pourrait se renforcer. Il ressort également du rapport pour la politique de l'habitat et du logement que la ville fait face à une pénurie de grands logements pouvant accueillir des familles. Un règlement de portée générale sur cette thématique fournira une base réglementaire qui permettra au Conseil communal de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui est précisément l'une des mesures qui figurent dans son programme de législature. Nous souhaiterions y voir notamment les critères définissant différents types de logements d'utilité

publique, les conditions d'accès. Nous souhaiterions également que ce règlement précise les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui permettront de répondre aux attentes de la population en matière de logements et ainsi de contribuer à l'attractivité de la ville de Fribourg.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). En réponse à cette question - on peut rédiger des réponses exhaustives - et nous trouvons que l'administration a déjà fait ce travail.

En réponse à cette question - on peut également essayer de passer à l'économie planifiée - et les exemples de l'histoire n'ont pas su convaincre le groupe Le Centre/PVL.

Si le marché est comme il est, ce n'est pas un hasard. Réaliser des projets de construction, des assainissements, etc., ce n'est pas bon marché en ville de Fribourg.

Idéalement, il y a des gens qui sont prêts à investir plus, pour assurer les normes; investir plus, pour mettre en valeur le patrimoine; payer un prix plus élevé, si nécessaire, pour choisir les entreprises locales; investir plus, pour les mises en œuvre durables.

Et ceci, tout en restant assez riche pour pouvoir payer les impôts d'une ville qui supporte des charges de centre.

Une coopérative peut être une bonne chose si elle fait très bien son travail. Un professionnel peut également bien faire son travail.

Si un terrain est disponible à côté d'un terrain pour les entreprises, préfère-t-on qu'une famille entrepreneur, par exemple avec des enfants à l'école, puisse réaliser son rêve de maison familiale - tout en créant un certain nombre de places de travail et tout en payant des impôts élevés à la Ville, ou doit-on absolument réserver ce terrain pour des revenus plus faibles? Et s'il y a une subvention croisée, à quel taux ce terrain resterait-il attrayant pour cette famille? Et à quel rythme, la politique arrivera-t-elle à définir ces conditions? Un prix abordable, c'est combien exactement? Et pour quoi exactement? Le prix abordable, à quelle distance des arrêts de bus doit-il être? Le prix abordable, doit-il être le même pour les personnes avec un handicap? Le prix abordable, doit-il être dans le même quartier? Et encore une fois, ... à quel rythme, la politique arrivera-t-elle vraiment à définir ces conditions?

Si l'on veut des taux fixes inscrits par terrain, cela risque de faire basculer le marché immobilier. Sommes-nous donc convaincus que les conséquences soient celles que l'on veut? Peut-être que les prix prendront l'ascenseur et dans ce cas-là on payera le prix de la spéculation et celui de la mise en œuvre de la mesure.

En résumé, notre groupe ne s'oppose pas du tout à un aperçu, mais il a peur d'un cadre trop restrictif et souhaite que l'on analyse ces questions dans un paquet avec la situation économique et la collaboration avec des communes voisines.

Le président. Merci d'arriver à votre conclusion, s'il vous plaît.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). Les gens veulent pouvoir trouver un travail qui nourrit la famille en premier lieu. C'est donc aussi une priorité d'avoir assez de terrains attractifs pour des gens qui sont prêts à investir, c'est une priorité de rester assez flexible pour offrir des "packages" pour les attirer.

Kriembühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la proposition n° 27. Tout d'abord, le groupe libéral-radical s'étonne quelque peu que le Conseil communal n'ait pas encore donné de suite à la transmission de la proposition n° 29, déposée lors de la précédente législature.

Ensuite, sur le fond, nous relevons que cette proposition n° 27 se réfère à la politique foncière active. Dans ce sens, où se trouve le volet économique de cette proposition? Est-ce que nous sommes étonnés qu'il n'y ait aucune référence à l'économie? Pas vraiment. L'économie ne fait malheureusement que trop peu partie du champ lexical de la majorité. Et aucune mention non plus des logements pour les seniors alors que la demande va exploser ces prochaines années. Dans la perspective de privilégier le maintien à domicile, et dans le cadre de la loi cantonale sur les seniors, il est indispensable d'intégrer la promotion d'un habitat adapté aux personnes âgées dans toute politique de logement. Il s'agit ici de favoriser la construction de logements adaptés aux seniors et de l'adaptation de l'habitat aux besoins des seniors afin d'augmenter l'autonomie et le maintien à domicile de nos futurs seniors ou des seniors actuels.

Le groupe libéral-radical souhaite ainsi une meilleure prise en compte des enjeux économiques et des besoins spécifiques des seniors dans les futures politiques de logement de la commune.

Le groupe libéral-radical soutiendra néanmoins la transmission de cette proposition avec les quelques remarques énoncées ce soir.

Rugo Claudio (PA). Concernant la proposition qui nous est soumise ce soir, j'aimerais rappeler que la Ville possède des bâtiments. En neuf ans de politique, je n'ai jamais vu de listing des bâtiments et on n'a jamais eu connaissance du nombre d'employés communaux qui occupent ces bâtiments. C'est très bien de favoriser les employés pour qu'ils puissent loger à des conditions favorables, mais il faut rappeler que leur salaire fait quand même partie du haut du panier. En général, à la Ville, on ne paye pas au lance-pierres, et on privilégie les employés pour occuper des bâtiments qui pourraient, eux, être donnés à des personnes qui ont plus de difficultés à payer leur logement. Ça, ça n'a pas été dit.

Concernant les étudiants, il y en a plus de 10'000 à Fribourg, et ils occupent beaucoup de studios, de 2 pièces et de 4 pièces. Souvent, ils bénéficient de bonnes conditions, car il n'y a pas que des étudiants fauchés. Il y a aussi des étudiants qui viennent de familles bien installées, fils de juristes, fils d'avocats, etc. Rappelons-nous, Fribourg a construit deux bâtiments pour eux, à l'avenue Granges-Paccot 2 et 4, et c'est l'horreur. J'y ai déposé des flyers à plusieurs reprises et c'est vraiment craignos. Et ça, c'était coaché par la Ville. C'est un peu la même chose tout en haut, avec le navire, là, ça se dégrade aussi. Et, comme par hasard, ce sont aussi ces logements qui ont les charges les plus élevées, atteignant CHF 400.- pour les charges de loyer.

Pour répondre il me semble à Mme F. Etter, c'est le capitalisme. Vous faites partie du capitalisme. Il y a beaucoup de logements qui se font à Fribourg. En face de Fri-Son, il y a trois nouveaux bâtiments. Juste en face, il y a un chantier monumental avec aussi majoritairement des logements. Juste derrière les Pilettes, on a vu ...

Le Président. Merci d'abréger M. C. Rugo, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Pour terminer, le projet des Kybourg, on n'en entend plus parler. Ce projet, qui devait prévoir des logements sociaux, eh bien, il est passé aux oubliettes, comme beaucoup d'autres choses. Des promesses, mais rien n'avance

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 12 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 27 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Sophie Delaloye, Oliver Collaud et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 12 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC),

Se sont abstenus: 4 Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Le président. Avant de passer aux postulats, il me semble nécessaire de rappeler le temps de parole pour la fin de la soirée:

- 2 minutes par intervention;
- 1 minute pour les réponses aux questions.

Jusqu'à présent, j'ai été relativement laxiste, je l'avoue. Par souci d'égalité de traitement entre tou-te-s, merci de vous y tenir, sinon on risque de finir tard.

B. des postulats

- Nr. 176 von Frau Bettina Noll (Grüne) und Frau Diana Andrea (Grüne) mit dem Titel "Temporäre Platzierung von Bäumen in Pflanztopfen im öffentlichen Raum"

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Das Postulat Nr. 176 bittet den Gemeinderat zu prüfen, ob Bäume in Pflanztopfen im öffentlichen Raum platziert werden sollen und listet einige Kriterien auf, sei es die Standorte dieser Töpfe, die Möglichkeit der Verbindung mit Sitzgelegenheiten oder Baumarten, welche für den Klimawandel gewappnet sind.

Der Gemeinderat lehnt die Überweisung dieses Postulats ab. Aber nicht etwa, weil er den Inhalt oder die Stossrichtung des Postulats in Frage stellt, sondern vielmehr, weil die allermeisten Forderungen des Postulats bereits seit letztem Jahre im Gange sind und in diesem Jahr umgesetzt werden.

Die Stadt hat bereits letztes Jahr 5 Pflanzentöpfe, bzw. Baumtöpfe, mit Rand als Bank und 4 solcher Töpfe ohne Bank bestellt. Die Lieferung ist in etwa einem Monat, d.h. Mitte April, geplant.

Gesamtkostenpunkt dieser 9 Töpfe: CHF 126'259.55.

Diese Töpfe könnten je nach Bedarf an verschiedenen Stellen in der Stadt aufgestellt werden.

Bezüglich der einzupflanzenden Baumart ist zu präzisieren, dass bereits ein Termin mit einer Gärtnerei vereinbart wurde, um diese auszuwählen. Die auszuwählende Baumart war u.a. von der Spezifizierung der Topfbepflanzung abhängig, aber eben auch - wie das Postulat verlangt - die Adaptation an das aktuelle und zukünftige Stadtklima.

Nachfolgend die Baumarten, die ausgewählt wurden:

- Acer campestre
- Acer opalus
- Amelanchier arborea
- Zelkova carpinifolia
- Cornus mas
- Cercis siliquastrum

Alle diese Baumarten, bis auf den Cornus mas, befinden sich auf der kantonalen Liste der Zukunftsbaumarten im Siedlungsraum und Klimawandel.

Nach den ersten Erfahrungen mit diesen Baumtöpfen wird die Stadt evaluieren, ob es Anpassungen braucht oder nicht. Auch die Frage der Integration der Topfbäume in städtebauliche Projekte wird im Einzelfall evaluiert werden und kann nicht abschliessend und generell beantwortet werden.

Da die Stadt sich somit bereits in der Umsetzungsphase dessen betrifft, was das Postulat im Kern zu prüfen verlangt, erachtet es der Gemeinderat als weder effizient noch ökonomisch, die Forderungen des Postulats zu prüfen und einen entsprechenden Rapport schreiben zu lassen, dessen Inhalt im Übrigen höchstwahrscheinlich deckungsgleich mit dem soeben Gesagten sein würde.

Folglich lädt sie der Gemeinderat dazu ein, das Postulat Nr. 176 abzuweisen, was sie mit gutem Gewissen tun können, da sich, wie gesagt, das Kernanliegen des Postulats bereits in einer konkreten Umsetzungsphase befindet.

Noll Bettina (Vert-e-s). Ich danke ihnen für die Ausführungen. Es ist erfreulich zu hören, dass der Gemeinderat die gleichen guten Ideen hat wie der Generalrat. Wir ziehen die Überweisung dieses Postulats zurück, da die meisten unserer Anliegen schon angedacht sind.

Ob diese Bäume zu einem späteren Zeitpunkt eingepflanzt werden, ist noch nicht klar. Das wäre eines der Hauptanliegen unseres Postulats um die definitive Pflanzung von weiteren Bäumen und Schaffung von weiteren definitiven Grünflächen in unserer Stadt zu fördern. Aber offenbar können wir darauf hoffen, dass das angedacht wird. Vielen Dank und viel Erfolg mit dem Projekt.

Le président. Nous prenons donc acte de votre retrait de ce postulat.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 177 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé "Bilan et perspective de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de tous les postulats, à partir de celui-ci jusqu'au n° 182 inclus.

Müller Florian (PS). Ce n'est pas un secret et les Journées suisses du logement en novembre nous l'ont clairement rappelé, la Ville de Fribourg se trouve encore au tout début d'une politique du logement. Heureusement la politique du logement a commencé à bouger il y a quelques années grâce aux conseillers communaux et aux collaborateur·rice·s qui ont reconnu l'importance du sujet. Nous devons les remercier pour les mesures prises, mais nous ne sommes pas encore aussi avancés que nous devrions l'être et nous sommes bien moins avancés que de nombreuses autres villes en Suisse. Certes, ce sont les plus grandes villes qui nous dépassent, nous diront beaucoup. Nous ne sommes pas Zurich ou Genève. Pourtant, nous devons reconnaître que de nombreuses petites villes sont déjà bien plus avancées que nous. C'est un retard que nous devons rattraper rapidement dans l'intérêt de la population et pour l'attractivité sociale, écologique et économique de la ville.

Die SP der Stadt Freiburg zeigt es heute mit drei Postulaten. Nicht ein Instrument bringt die Lösung, sondern viele gezielte Instrumente zusammen.

Instrumente, die zusammen zu einer zufriedenstellenden Wohnsituation für die Bevölkerung und zu einer guten Stadtentwicklung führen, zu einer adäquaten Stadtplanung, zu einer höheren Baukultur, zu einer sozialeren ökologischeren und einer wirtschaftlich attraktiveren Stadt. Ein zentrales und effizientes Instrument, das auch viele andere Städte zur Förderung der Wohnversorgung benutzen, hat die Stadt Freiburg aber eigentlich schon installiert, nämlich die Wohnbaustiftung der Stadt.

En 1990, le Conseil communal a créé la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement. Son but était de construire, d'acquérir, de gérer et d'administrer les logements sociaux. Elle a construit en mai 1994 la Cité du Torry avec 125 logements, une crèche et un café-restaurant et a acquis en 2004 deux immeubles de 45 logements et une crèche dans la Cité Sémiramis, à Pérrolles. Ces informations sont disponibles sur le site web de la Ville. Le public n'en sait pas plus. Dans le débat sur la politique du logement de la Ville, la Fondation n'est guère mentionnée.

Avec ce postulat, nous demandons un rapport du Conseil communal qui fasse le bilan des 35 dernières années de la Fondation et qui explique le rôle qu'elle peut jouer dans une future politique du logement de la Ville. Nous vous remercions de votre soutien à ce postulat.

Krienbühl David (PLR). Il est évident, à la lumière de tous les dépôts de ce soir, que la politique foncière active et le logement sont les thèmes de campagne du groupe socialiste, respectivement de la majorité actuelle dans le cadre des prochaines élections communales. Aujourd’hui, ce qui est clair, c'est que la Ville de Fribourg manque d'appartements pour les familles qui doivent malheureusement quitter la ville à l'arrivée d'enfant(s). Je crois que cela a déjà été explicité ici ce soir. Ceci est éminemment regrettable. Si rien n'est fait ou entrepris, ou que sans vision nous laissions fleurir, par exemple, des campings sur une parcelle stratégique telle que la parcelle de la Poya, la Ville de Fribourg risque de vivre une paupérisation de sa population à moyen terme qui ne sera bonne pour personne. C'est un scénario qu'a connu Bienne au début des années nonante. Au vu du plan financier 2025-2029, la classe moyenne paiera le prix fort de ce manque de vision si rien n'est fait ou rien ne bouge au niveau du logement en ville.

Le groupe libéral-radical soutiendra néanmoins la transmission de ce postulat avec les quelques remarques préalables.

Rugo Claudio (PA). Je l'avais déjà signalé, mais comme le Conseil général s'est renouvelé si rapidement, je pense que la moitié d'entre vous n'étaient pas là quand j'avais soulevé ce cas-là. Justement, au Grand-Torry, il y a eu huit appartements, huit "lofts", avec une ou deux pièces, au rez-de-chaussée et au premier. A l'époque, M. Dominique de Buman se glorifiait de cette réalisation. On est 30 ans après et je poserai une question au Conseil communal: de ces huit appartements réservés aux artistes, en 30 ans, combien d'artistes y ont réellement habité? C'est la question que je me pose. Il y a eu plus de gens à Paris qu'à Fribourg. C'était juste pour soulever ce sujet, qui ne m'a pas pris plus deux minutes et je soutiendrai, bien évidemment, ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 2 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 177 de MM. Florian Müller, Samuel Jordan et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 178 de Mme et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place ou de tester le défi des 31 jours sans voiture"

Collaud Gérald (CG-PCS). Belp, Berne, Épalinges, Lausanne, Montreux, Vevey, Yverdon-les-Bains, Winterthur et j'en oublie certainement. Quel est le point commun entre ces villes? C'est le fait qu'elles ont testé ou testeront très prochainement le défi des 31 jours sans voiture.

Ce défi propose aux personnes qui choisissent de le relever de déposer les clés de leur voiture durant 31 jours. En échange, ces personnes reçoivent ou peuvent recevoir un abonnement aux vélos en libre-service, un accès à des voitures partagées (de type Mobility) et un abonnement aux transports publics. Le but de ce défi est de permettre aux personnes qui se disent qu'il n'est pas possible de se passer de la voiture de simplement faire un essai. Notre postulat demande que la Ville teste la mise en place d'un tel défi durant une période limitée. Après analyse des résultats et des coûts, elle pourrait ou non pérenniser ce projet. Je remercie le Conseil communal d'avoir préavisé favorablement la transmission de ce postulat et nous vous remercions de le soutenir.

Grin Grégory (PLR). Le postulat que nous examinons ce soir propose d'étudier la mise en place d'un défi "31 jours sans voiture" à Fribourg, inspiré d'expériences menées ailleurs en Suisse. L'intention est louable, mais permettez-nous d'émettre quelques doutes quant à l'opportunité d'un tel projet dans le contexte actuel de notre ville qui n'est ni Yverdon, ni Belp, ni Berne, ni etc. Les défis en matière de mobilité sont notamment des lacunes de transports publics qui restent des préoccupations majeures.

Depuis plusieurs séances, des conseiller-e-s de tous les bords politiques ont alerté sur les insuffisances ou l'inadéquation de l'offre de transports publics dans plusieurs quartiers. Certains secteurs sont mal desservis, d'autres en sont presque privés et il n'est par exemple toujours pas possible de se rendre à la déchetterie en transports en commun.

Avant d'encourager un mode de vie sans voiture pendant un mois, ne devrions-nous pas d'abord nous assurer que chacun-e dispose d'une alternative crédible et fonctionnelle?

Par ailleurs, si ce défi repose sur l'utilisation de solutions de remplacement comme le car sharing, force est de constater que ces services restent encore peu accessibles dans plusieurs quartiers de la ville. Le co-voiturage, qui pourrait être une piste intéressante pour pallier certaines lacunes de notre mobilité, est totalement absent de la proposition. C'est dommage.

D'ailleurs, en l'état actuel des choses, certains habitants pourraient bien se retrouver bloqués chez eux. Peut-être faudrait-il alors renommer ce challenge en "31 jours en télétravail" pour mieux refléter la réalité de certains quartiers.

Le groupe libéral-radical soutient et a montré qu'il soutient les efforts en faveur d'une mobilité plus durable, mais nous pensons qu'il est essentiel de prioriser d'abord l'amélioration des infrastructures existantes avant de lancer ce genre de défis à la population. La majeure partie d'entre nous s'opposera donc à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Je remercie M. G. Grin de m'avoir précisé qu'en fait "sans voiture" s'écrit sans "s" alors qu'on peut les compter. Dès le moment où on peut les compter, on pourrait aussi mettre un "s". C'était la question que j'avais posée au Conseil communal, mais il préfère parler allemand plutôt que de donner des longues explications sur les règles de français.

Je continue sur le thème des voitures. Le Parti des Artistes avait proposé quatre dimanches sans voiture, je crois que ça n'avait pas passé. Là, on parle de 31 dimanches. Je me suis très offusqué, étonné, que M. le syndic ne ... Alors pour un gars qui a 65 ans, qui perd la mémoire, qui se trompe et qui met son sac en bas de la rue, là on dit que les gens doivent être tous à égalité. Mais ici, celui qui dépose sa voiture n'est pas le même type, parce que celui qui n'a pas de voiture, il ne peut pas déposer ça. C'est donc une inégalité.

Il n'y a pas eu cette discussion au niveaux légal, philosophique et rhétorique, et j'en suis très étonné. Je ne m'opposerai pas non plus à la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 18 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 178 de Mme et MM. Gérald Collaud, Josée Cattin Kuster et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 18 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 179 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Sophie Delaloye (PS) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'acheter des appartements et des immeubles locatifs dans le cadre de la stratégie de la politique foncière active du Conseil communal"

Vonlanthen Marc (PS). Ce postulat rebondit sur la politique foncière active de la Ville, acceptée à la fin de la législature passée, si je me souviens bien. Il poursuit trois objectifs: sociaux, économiques et environnementaux. En ce qui concerne les objectifs économiques, je vais rebondir sur le débat précédent et rappeler que le groupe socialiste avait pleinement soutenu à l'époque la transmission. Toutefois, nous estimons que le volet social de la politique foncière active peut encore s'améliorer et être véritablement lancé. D'ailleurs, les objectifs sociaux de cette politique foncière active visent à

instaurer un équilibre entre offres et demande, à garantir l'accessibilité aux logements, et à favoriser la mixité et la qualité urbaine. À ce jour, si je me souviens bien, nous avons fait l'acquisition de trois parcelles. En tout cas, c'est ce qui était le cas au moment de la rédaction de ce postulat.

Parmi ces trois parcelles, certaines poursuivent des objectifs de développement d'infrastructures scolaires, et d'autres des objectifs effectivement de logements, mais dans un horizon qui est encore dans tous les cas à moyen terme.

Ce postulat souhaite élargir un peu le champ de la politique foncière active au marché immobilier, et plus précisément aux appartements ou aux immeubles locatifs, pour pouvoir intervenir sur ce marché-là et saisir des opportunités qui permettront la réalisation plus concrète des objectifs sociaux de cette politique.

Nous vous remercions donc de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Krienbühl David (PLR). Mon préopinant m'a devancé, jamais deux sans trois. Politique foncière active et le logement: le retour. La campagne se poursuit.

La politique foncière active désigne un ensemble de mesures mises en place pour gérer activement le foncier, c'est-à-dire le terrain, dans le but de favoriser le développement économique comme cela a été dit et relevé, social et environnemental. Dans ce sens, la politique foncière active ne doit pas se limiter au seul secteur du logement, mais doit également tenir compte de l'artisanat et de l'économie locale. La politique foncière active devrait ainsi viser à soutenir non seulement la construction de logements, comme vous le souhaitez, mais aussi à favoriser l'artisanat et les entreprises locales. Cette approche permettrait une meilleure répartition des ressources foncières en faveur de divers secteurs économiques. Pour mémoire, l'artisanat et l'économie locale sont des moteurs importants de financement pour les prestations sociales. En effet, une économie dynamique génère des revenus, tels que des impôts, des taxes et des cotisations, qui permettent de financer de nombreux services publics, y compris toutes les prestations sociales volontaristes qui ont été mises en place ces dernières années, comme la majorité aime à le rappeler. Sont-elles réellement toutes nécessaires? La réponse est évidemment non.

Le groupe libéral-radical soutiendra néanmoins la transmission de ce postulat, avec les quelques précédentes remarques.

Le président. Merci M. le conseiller général. La discussion se poursuit, M. le conseiller général Rugo, vous avez la parole. J'ai l'impression d'être dans un film qui se répète ...

Rugo Claudio (PA). On n'est que trois dans la salle, M. le président. J'avais mentionné que la moitié s'était renouvelée, mais il y a aussi un quart qui font autre chose pendant cette séance. Je les vois, je ne suis pas un délateur, donc il ne reste plus qu'un quart de ces personnes ...

Le président. Poursuivez M. Rugo, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Pour posséder un immeuble, il faut être propriétaire du terrain. La Ville est propriétaire de terrains à blueFACTORY, avec le Canton, et avance à pas de fourmis dans ce projet-là. Moi, si je voulais construire une maison à Fribourg, la première question que je me poserais, c'est:

est-ce que j'ai le terrain? À Fribourg, ou même dans le canton de Fribourg, j'achèterais d'abord le terrain et ensuite je construirais un immeuble. Là, vous parlez de politique foncière, vous avez le terrain et donnez avant même que ce soit construit, la possibilité à une régie - en contrepartie de l'abandon, par copinage et pour vous sortir une épingle du pied, probablement illégalement si on regarde bien - de construire, de louer les appartements que vous auriez pu construire. Réveillez-vous les socialistes, ce sont les élections, c'est le logement, allez-y!

Bourgarel Gilles (Vert·e·s). Je crois qu'il n'est pas forcément nécessaire d'intervenir à tout bout de champ pour être actif au Conseil général. Quand on intervient, il faut le faire à bon escient, ce qui n'est pas toujours votre cas, M. C. Rugo. On perd beaucoup de temps avec vous, avec vos interventions à tort et à travers, et surtout à travers.

Je vais soutenir ce postulat et j'espère que l'on pourra arriver à réduire un peu la durée des séances si, comme ce que M. C. Rugo sous-entend, la majorité silencieuse ou inactive décide de se taire parce qu'il est inutile d'en rajouter dans beaucoup de cas.

Le président. Merci M. le conseiller général. Je me vois contraint de passer la parole à M. C. Rugo pour une brève intervention.

Rugo Claudio (PA). Effectivement, lorsque l'on est mis en question comme le fait M. G. Bourgarel régulièrement, alternativement avec M. H. Bourrier, il n'y a pas dans les 80 autres personnes, Mme I. Mosoba ne s'est jamais plainte, M. Jordan ne s'est jamais plaint, M. J.-N. Gex ne s'est jamais plaint de mes interventions, ce sont seulement MM. H. Bourrier et G. Bourgarel. Ça doit commencer par "B" si vous voulez être sur la liste.

Ensuite, concernant le temps de parole, ça sera mon prochain recours. Je ne sais pas si vous avez signalé le dépôt du recours sur les Commissions, en début de séance? Comme j'étais un peu en retard, M. le président, je n'ai pas entendu. Le Conseil général a voté sur le temps de parole, il a dit: non, on ne veut pas limiter le temps de parole. Et puis, en fait, vous le faites par M. le président et c'est une erreur gravissime. Lors des débats, les personnes doivent s'exprimer, doivent écouter, elles ne doivent pas avoir un livre ouvert sur une page de géographie ou d'histoire, comme le fait M. G. Bourgarel, ou des ordinateurs allumés pour piocher des informations. Moi, je suis présent ...

Le président. M. C. Rugo, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Non, la présence c'est le ... et ça sera les arguments qui seront développés pour gagner mes recours parce que j'en gagne beaucoup.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 14 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°179 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray, Sophie Delaloye et Florian Müller.

2021-2026 – Procès-verbal n° 33 de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 mars 2025

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 14 Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 180 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS) et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) intitulé "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie Musy"

Delaloye Sophie (PS). Si j'ose, je vais m'exprimer sur un postulat qui ne traite pas de la politique du logement. L'avenue Jean-Marie-Musy traverse un quartier à forte densité de population, mais son aménagement est resté figé dans une logique dépassée: vitesse excessive, absence d'aménagements favorisant la convivialité, et un espace public conçu avant tout pour la circulation automobile. Pourtant, cette avenue n'est ni un axe structurant ni une voie de transit essentielle. Rien ne justifie l'aménagement actuel.

Ce postulat propose une adaptation raisonnable et nécessaire pour transformer cette route en un véritable espace de vie de quartier. Concrètement, il s'agit d'abaisser la vitesse à 30 km/h pour garantir plus de sécurité et de quiétude, d'élargir et mieux délimiter les pistes cyclables pour encourager une mobilité plus fluide et sécurisée, ainsi que de réduire l'empreinte routière et utiliser l'espace ainsi libéré pour des aménagements paysagers et des infrastructures adaptées aux piétons et aux cyclistes.

Ces mesures ne visent absolument pas à exclure les voitures, mais à mieux partager l'espace public et à renforcer l'attractivité du quartier. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de moderniser cette avenue et de répondre aux attentes des habitant-e-s, qui aspirent à une ville encore plus apaisée et adaptée à leurs besoins.

Soutenir ce postulat, c'est permettre d'engager une réflexion indispensable pour un quartier encore plus fluide, plus sûr et plus agréable à vivre. Je vous invite donc à l'accepter et ainsi nous pourrons bientôt nous balader sur l'avenue, le cœur ouvert à l'inconnu...

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 4 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°180 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen, Sophie Delaloye, Florian Müller et Elena-Lavinia Niederhäuser.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Dick Johan (UDC), Gex Océane (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 12 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 181 de Mme et MM. Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), François Miche (PS), David Ruffieux (Vert-e-s) et Gérald Collaud (CG-PCS) intitulé "Demande au Conseil communal d'étudier un programme pour la promotion de places et rues végétalisées en tant que lieux de rencontre dans les quartiers, avec une approche participative"

Müller Florian (PS). La Ville de Fribourg compte de nombreuses places et places de jeux situées dans le centre et dans les quartiers où la population passe beaucoup de temps et entretient des contacts sociaux. Outre des lieux connus et aménagés comme la place Georges-Python, la place de jeux du Guintzet ou les Grand-Places, il existe beaucoup d'espaces de petite et moyenne taille qui jouent également un rôle important en tant que lieux de rencontre. Par contre, ils sont quelques fois peu accueillants et n'offrent pas une qualité suffisante. Il manque notamment souvent de la végétation, qui aura également un effet bénéfique sur le plan climatique.

Wie bereits umgesetzte Beispiele, wie der Liselotte-Spreng-Platz, die Kreuzung Richemond oder auch das Projekt der Hauptpost an der Avenue de Tivoli zeigen, können asphaltierte und baumlose Orte mit gezielten Massnahmen stark aufgewertet werden. Solche Projekte sind für die Entwicklung der Stadt Freiburg von grösster Bedeutung. Sie sind aber auch mit aufwendigen Planungen und teilweise auch mit hohen Kosten verbunden.

Toutefois, dans de nombreux cas, des mesures plus modestes permettent déjà de revaloriser des lieux de petite et moyenne taille et de favoriser l'interaction sociale ainsi que la biodiversité. Outre une végétation plus riche, des bancs ou des tables peuvent être installés pour que les gens puissent s'arrêter confortablement.

Avec le présent postulat, nous invitons le Conseil communal à étudier, sur la base des inventaires et concepts existants, un programme portant sur des endroits précis pour que les habitant·e·s de tous les quartiers puissent en profiter. Il devrait également envisager une approche participative et des mesures ciblées pour renforcer l'interaction sociale et la biodiversité dans les lieux de rencontre.

Rugo Claudio (PA). Je trouve ce postulat intéressant, mais je vous rappelle, et en particulier aux socialistes, que vous avez refusé de rendre vivable une place, celle des marronniers, où il y a des centaines de personnes qui s'y rendent chaque week-end. Vous avez refusé d'y mettre des toilettes publiques en disant que l'on devait traverser une route. Est-ce qu'au Domino on traverse la route pour aller aux toilettes? Non. Est-ce qu'à la place Georges-Python, on traverse la route pour aller aux toilettes? Non. D'ailleurs, elles sont fermées très tôt. Je rappelle que pour que ces places soient vivables, et pour que l'on puisse y rester longtemps, il faut prévoir des toilettes publiques. Par exemple, au Schoenberg, je ne dénombre qu'une ou deux toilettes publiques pour 10'000 personnes, ce qui est bien sûr minable.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 5 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°181 de Mmes et MM. Florian Müller, Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, François Miche, David Ruffieux et Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 5 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 11 Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 182 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'installer une 'Récupérette' - soit un dépôt d'échange et de réutilisation d'objets – à la déchetterie communale des Neiges"

Delarze Fanny (PS). Avec mon camarade Samuel Jordan, nous vous proposons de recycler une idée qui a déjà fait ses preuves dans des communes voisines. Cette idée, c'est de proposer la possibilité d'ouvrir une "Récupérette" à la déchetterie des Neiges, soit un local de dépôt et d'échange d'objets sans transaction financière.

Pourquoi installer une "Récupérette"? Cela permet de réduire l'empreinte carbone en réduisant des déchets inutiles, de responsabiliser la population à leur gestion de consommation, de favoriser la réutilisation des objets, et évidemment de permettre aux personnes en difficulté financière ou ayant un mode de vie sobre, d'acquérir des objets.

Comment la "Récupérette" pourrait-elle être installée? Cela pourrait prendre la forme d'un local, d'un container ou d'étagères, proche du centre de tri, visible, accessible et à l'abri de la pluie et du vent, où les utilisateur·rice·s du site pourraient déposer ou prendre facilement des objets qui sont encore en état de marche ou d'usage, le tout totalement gratuitement. Et accompagner cette installation d'une communication évidemment sur place et/ou dans le journal *1700*.

Je vous remercie de soutenir notre postulat.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné d'être le seul à prendre la parole encore sur ce thème.

En fait, là, on coupe l'herbe sous les pieds de deux associations qui sont Emmaüs et Coup d'Pouce. Samedi, je suis allé les voir, et c'est ce qu'ils font. C'est très difficile de savoir ce que l'on garde, ce que l'on jette. Certains meubles que l'on jette à la déchetterie sont utilisés par exemple pour le chauffage à distance. Il y a tout un processus derrière que l'on ne connaît pas forcément. Ce n'est pas parce que l'on jette quelque chose dans une benne que c'est la fin: certaines choses sont récupérées et d'autres servent au chauffage à distance.

D'ailleurs, les employés à la déchetterie font un travail vraiment excellent. Ils sont bien organisés, ils mettent de côté ce qui peut être utile, et ils donnent aussi de bons conseils. Je sais que s'il y a de belles choses, elles sont mises de côté. Ensuite comment sont-elles distribuées? Cela peut prendre tout de suite une dimension disproportionnée. Lorsque l'on pense à Coup d'Pouce, ce n'est pas une petite affaire, et Emmaüs la même chose, ce sont de grandes halles. Toutefois, je ne suis pas contre ce postulat non plus.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 1 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 182 de Mme et M. Fanny Delarze et Samuel Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Uldry José (UDC), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 1 Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 5 Dick Johan (UDC), Rebetez Niels (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

10. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 183 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) intitulé "Demande d'étudier un système de signalisation (téléjalonnement) des places de parc libres dans les parkings souterrains publics et privés"

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un système de signalisation/ d'affichage (téléjalonnement) indiquant les places de stationnement disponibles dans les parkings souterrains publics et privés sis sur le territoire communal. Aussi, nous sommes tout à fait conscients que certains montants ont été dévolus au budget 2025 à ce titre sous la rubrique 401.5090.271 "budget d'investissements", mais nous souhaitons vivement obtenir un calendrier clair et précis de la part du Conseil communal, et que des réalisations concrètes puissent se matérialiser ces prochains mois.

Un système de panneaux indicateurs des places de stationnement disponibles dans les parkings souterrains publics et privés aux entrées de ville et aux endroits stratégiques sur tout le territoire communal pourrait être rapidement mis en place. Ce système d'affichage (téléjalonnement) pourrait aussi être accompagné par une application numérique qui complèterait le dispositif.

Des études démontrent qu'un tel dispositif permettrait d'épargner jusqu'à 20% de trajets inutiles pour trouver des places. Dans ce sens, vous aurez une meilleure distribution du trafic individuel motorisé et plus de fluidité pour les autres usagers de la route (bus TPF, motos, vélos).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 184 de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg"

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

En 2015, un postulat PS demandait la création d'un fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier dans le but de l'achat de terrains et de bâtiments pour valoriser la construction d'habitations et d'infrastructures communales. En réponse à ce postulat, le Conseil communal a proposé la création d'une réserve permettant d'activer un fonds de politique foncière. Cette réserve a vocation d'être alimentée régulièrement en fonction des recettes des activités foncières et des exercices comptables et sert à déployer les ambitions du Conseil communal en matière de politique foncière active (PFA). En 2021 finalement, le Conseil général a validé le règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg, afin de permettre l'acquisition de terrains ou la revalorisation des parcelles sur son territoire de manière coordonnée et pertinente et pour répondre aux nouvelles exigences légales.

Afin d'évaluer les effets concrets de cette politique et d'identifier d'éventuelles améliorations, le Conseil communal est prié d'établir un bilan détaillé de la politique foncière active mise en œuvre depuis son adoption. Ce bilan devra notamment inclure:

1. Un inventaire des acquisitions de terrains effectuées par la Ville de Fribourg dans le cadre de la PFA.
2. Une description de l'utilisation des terrains et de bâtiments depuis leur achat par la Ville.
3. Une identification des défis rencontrés et des perspectives d'amélioration pour les années à venir.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 185 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) intitulé "Etude pour faciliter l'utilisation des transports publics en ville par des résidents domiciliés à Fribourg, dans des homes situés sur le territoire communal"

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier comment les personnes venant de la ville qui résident dans des homes sur le territoire communal, pourraient plus facilement et plus avantageusement utiliser les transports publics.

Être résident dans un home ne veut pas dire que l'on n'est plus mobile. Ce qui manque, âge oblige, ce sont les capacités visuelles à utiliser les moyens techniques qu'offre le Natel ou comment acheter un billet aux automates, s'il y en a. Payer un abonnement annuel à CHF 600.- pour quelques courses par mois, ce n'est pas l'idéal. Le temps où l'on pouvait oblitérer des tickets dans le bus est malheureusement passé.

La Commune en tant qu'important actionnaire des TPF et garante du développement des transports publics sur le territoire communal a un rôle à jouer pour permettre à ces personnes de pouvoir se déplacer en ville sans soucis et à moindre frais.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les pistes avec les TPF et la direction des homes, comment l'usage des bus dans la zone 10 pourrait être facilité pour les résidents venant de Fribourg (carte personnelle, prix réduit, abonnements à disposition des homes, etc.).

Le but est de rendre un peu d'indépendance aux résidents qui peuvent encore se déplacer pour faire des petites courses, entretenir des contacts en ville et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Pour ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat au Conseil communal.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

Le Conseil communal n'a pas communiqué de réponse à la question n° 315 posée lors de la séance du Conseil général du 19 février 2025. Il y sera répondu lors de la séance des 7 et 8 avril 2025.

E. Nouvelles questions

- n° 317 de Mme Véronique Grady (PLR) relative au projet de passerelle provisoire permettant de franchir le passage du Cardinal à l'ouest des voies CFF

Grady Véronique (PLR). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis notamment responsable communication de BFF SA.

Au chapitre des investissements 2022 en catégorie II, le Conseil général a validé une enveloppe de CHF 328'500.- pour une passerelle provisoire (620.5030.164) permettant de franchir le passage du Cardinal à l'ouest de voies CFF en toute sécurité. Cet accès est très fréquenté, en particulier par les locataires et visiteurs de blueFACTORY, les enfants de la crèche Château des enfants et les ainés résidant à Diabolo Menthe. Force est de constater que cette passerelle n'a toujours pas été installée, ce qui soulève les questions suivantes:

- Comment expliquer que le matériel des CFF tarde autant l'installation de cette passerelle?
- Dans quel délai cette passerelle sera-t-elle posée?
- Au vu de l'avancement du projet, est-il envisageable de créer un aménagement plus pérenne et attractif sur le plan touristique? L'installation d'un ancien wagon CFF se prêterait particulièrement bien à ce lieu, notamment en raison de son emplacement et de son histoire. Elle permettrait aussi une personnalisation par un ou une artiste fribourgeois·e afin de devenir un "spot instagrammable".

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

- Comment expliquer que le matériel des CFF tarde autant l'installation de cette passerelle?

L'installation de chantier des CFF est liée au vaste chantier de remplacement des infrastructures ferroviaires sur toute la tête sud de la gare. L'installation de la passerelle conduirait à mener des piétons et cyclistes dans une zone traversée constamment par des véhicules de chantier et notamment des camions acheminant une partie du ballaste. Pour des raisons de sécurité, la Ville de Fribourg ne souhaite pas installer cette passerelle tant que l'installation de chantier CFF est présente.

- Dans quel délai cette passerelle sera-t-elle posée?

Sous réserve de maintien du planning de chantier des CFF, tel qu'il nous a été communiqué aujourd'hui, cette passerelle pourrait être installée au plus tôt dès 2027.

- Au vu de l'avancement du projet, est-il envisageable de créer un aménagement plus pérenne et attractif sur le plan touristique? L'installation d'un ancien wagon CFF se prêterait particulièrement bien à ce lieu, notamment en raison de son emplacement et de son histoire. Elle permettrait aussi une personnalisation par un ou une artiste fribourgeoise afin de devenir un "spot instagrammable"

En l'état, un tel projet n'est pas prévu. Le Conseil communal prend bonne note de cette suggestion et l'examinera au besoin, étant précisé que la promotion touristique est une tâche partagée par de nombreux acteurs, dont notamment l'Association régionale de la Sarine.

Grady Véronique (PLR). Je ne suis pas vraiment satisfaite de la réponse, mais je m'en contenterai. Je constate surtout que ça sert de parking pour les CFF.

- n° 318 de Mme Véronique Grady (PLR) relative au projet de Voie verte reliant le passage du Cardinal aux Charmettes

Grady Véronique (PLR). Mi-février, la Ville de Fribourg a mis à l'enquête publique le projet "Voie verte". Cette liaison de mobilité douce reliant le passage du Cardinal aux Charmettes sur 600 mètres sera opérationnelle d'ici 2026, après une année de travaux environ.

Si ce projet attendu de longue date est une avancée bienvenue, son concept laisse perplexe. Derrière son nom évocateur, la "Voie verte" semble accorder une place prépondérante au béton, au détriment de la végétalisation. La page 12 du rapport et des plans illustratifs en est une preuve édifiante, laissant peu de place à l'imagination et à la créativité.

À titre de comparaison, des villes comme New York ou Paris ont su aménager des espaces, certes plus ambitieux, intégrant des sols perméables et un dallage favorisant la végétation. Ces tracés ne se contentent pas d'être fonctionnels, ils offrent un véritable voyage végétal, évoluant au fil des saisons et devenant des lieux de vie attractifs pour la population et les visiteurs.

Dès lors, plusieurs questions s'imposent:

- Des spécialistes en horticulture ou en aménagement paysager ont-ils été associés au projet aux côtés de la société d'ingénierie Emch+Berger AG Bern? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons?
- Pourquoi avoir privilégié des revêtements en enrobé bitumineux plutôt que des surfaces perméables, plus adaptées à l'infiltration des eaux et à la régulation thermique?
- La convention d'utilisation (point 6) prévoit une évacuation des eaux très standardisée. Pourquoi ne pas avoir intégré des solutions plus durables, comme une fosse de plantation à impluvium pour irriguer les arbres ou une noue paysagère le long du parcours afin de créer un chemin plus bucolique?

- Toujours dans la convention d'utilisation (point 2.3), pourquoi ne pas séparer les flux entre piétons et cyclistes, en différenciant les tracés par des revêtements adaptés à chaque type de mobilité? Sion a opté pour cette solution lors de la revalorisation de la rue et du parc des Aubépines.
- A Sion également, le tracé propose de légères ondulations. Pourquoi avoir choisi ici un chemin rectiligne?
- Alors que la lutte contre les îlots de chaleur est une priorité, quels aménagements ont été prévus pour apporter des points de fraîcheur sur le parcours?
- Ce point ne semblant pas être abordé dans le dossier, quelles mesures concrètes ont été prévues pour favoriser la biodiversité sur cette voie?
- Au-delà de quelques arbres et d'une prairie fleurie, quels éléments concrets justifient l'appellation "Voie verte"?
- Dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux défis climatiques, ce projet ne pourrait-il pas être adapté un tantinet, afin de mieux répondre aux enjeux actuels et aux attentes des usagers?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

- Des spécialistes en horticulture ou en aménagement paysager ont-ils été associés au projet aux côtés de la société d'ingénierie Emch+Berger AG Bern? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons?

Oui, des architectes-paysagistes ont accompagné le projet depuis le début de son développement jusqu'à aujourd'hui.

- Pourquoi avoir privilégié des revêtements en enrobé bitumineux plutôt que des surfaces perméables, plus adaptées à l'infiltration des eaux et à la régulation thermique?

L'entretien courant avec une balayeuse et l'entretien hivernal avec une déneigeuse ne sont pas possibles sur une surface perméable, tel qu'un gravier stabilisé comme on pourrait l'imaginer dans ce type de situation. La Voie verte nécessitant un entretien régulier, l'option de l'enrobé bitumineux a été privilégiée.

- La convention d'utilisation (point 6) prévoit une évacuation des eaux très standardisée. Pourquoi ne pas avoir intégré des solutions plus durables, comme une fosse de plantation à impluvium pour irriguer les arbres ou une noue paysagère le long du parcours afin de créer un chemin plus bucolique?

Comme indiqué au point 6 de la Convention d'utilisation, sur une large partie de la Voie verte, les eaux pluviales sont infiltrées aux abords de la bande roulante. Dans certaines situations (proximité d'un ouvrage ou situation hors surface conventionnée), l'infiltration n'étant pas possible, un système standard de récolte des eaux a donc été privilégié.

- Toujours dans la convention d'utilisation (point 2.3), pourquoi ne pas séparer les flux entre piétons et cyclistes, en différenciant les tracés par des revêtements adaptés à chaque type de mobilité? Sion a opté pour cette solution lors de la revalorisation de la rue et du parc des Aubépines

Dès le début de projet, le parti pris a été de créer un espace partagé sans différenciation d'usage. La largeur se partage entre tous les usagers, et ce dans les deux sens de circulation.

- A Sion également, le tracé propose de légères ondulations. Pourquoi avoir choisi ici un chemin rectiligne?

Il faut rappeler que la Voie verte s'inscrit dans le projet Transagglo, qui relie Marly, Givisiez et Villars-sur-Glâne à Guin en passant par Fribourg. Dans ce contexte-là, il fallait créer un croisement des axes sur le périmètre de la gare de Fribourg. C'est ce volet qui est dénommé "Voie verte". Pratiquement toute la longueur de ce tronçon se situe sur une parcelle privée.

La charte de la Transagglo exige une largeur de voie de 4.5 mètres. La surface conventionnée avec les TPF, propriétaire de l'essentiel de la surface sur laquelle se trouve la future Voie verte, ne permet pas à la Ville de garantir une telle largeur sur l'entier du tronçon.

Le gabarit de l'axe, validé par l'Agglomération, est donc de 3.8 mètres. La configuration du site et la largeur disponible ne permettent pas d'ondulations du fait que les TPF poursuivent de leur côté d'autres projets le long de la Voie verte (surface non conventionnée).

- Alors que la lutte contre les îlots de chaleur est une priorité, quels aménagements ont été prévus pour apporter des points de fraîcheur sur le parcours?

Comme expliqué précédemment, la largeur disponible pour cette Voie verte n'a malheureusement pas permis de créer des espaces ombragés de manière régulière. Seule la pointe côté Charmettes et un espace sur la parcelle 7036 du Registre foncier permettent la plantation de groupes d'arbres.

- Ce point ne semblant pas être abordé dans le dossier, quelles mesures concrètes ont été prévues pour favoriser la biodiversité sur cette voie?

Les espaces résiduels non occupés par la bande de roulement seront entretenus de manière extensive.

- Au-delà de quelques arbres et d'une prairie fleurie, quels éléments concrets justifient l'appellation "Voie verte"?

Dans ce cadre, le terme Voie verte se justifie principalement par le fait qu'il s'agit d'une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés (modes doux), tels que les piétons et les vélos. En ça, cette voie participe à la transition écologique et au report modal.

- Dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux défis climatiques, ce projet ne pourrait-il pas être adapté un tantinet, afin de mieux répondre aux enjeux actuels et aux attentes des usagers?

Le projet a été développé en liant les aspects écologiques aux contraintes liées à l'entretien, ainsi qu'à la sécurité des usagers.

Grady Véronique (PLR). Je salue le fait que cette Voie verte se réalise, mais vous vous comprendrez bien que je ne suis pas du tout satisfaite des choix qui ont été retenus.

- n° 319 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la parcelle de l'ancienne caserne de la Poya

Krienbühl David (PLR). Dans le plan d'aménagement local (PAL) adopté par la Ville le 4 juin 2024, la parcelle de l'ancienne caserne de la Poya y figure comme périmètre militaire. Par conséquent, seuls des aménagements militaires y sont autorisés. Comme nous avons pu le lire dans la Feuille officielle du 7 février dernier, l'Etat de Fribourg prévoit d'installer pour cinq ans 20 cabanons, une place pour 16 camping-cars, ainsi qu'un restaurant. En l'état actuel des choses, ces installations prévues et/ou souhaitées ne sont donc tout simplement pas conformes à la zone. Il est vrai que le Département fédéral devrait bientôt décider de sortir cette zone du périmètre militaire. Il reviendra ainsi à la Commune d'effectuer son travail de planification, soit une modification du PAL. Tant que ce nouveau plan n'est pas en vigueur, ce projet ne sera pas valide en l'état et encore faudra-t-il que la nouvelle affectation l'y autorise.

Ma question est finalement assez simple: est-ce que le Conseil communal autoriserait sur son territoire un projet d'installation d'un camping non-conforme au PAL, même pour une période transitoire, sur la parcelle de l'ancienne caserne de la Poya?

Et sur le fond, est-ce que le Conseil communal est en accord avec cette vision de l'Etat de Fribourg, respectivement de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Bien évidemment, le procès-verbal de la dernière séance n'a pas encore été rédigé¹, mais vous vous rappelez qu'une question similaire a été posée lors de cette dernière séance du Conseil général. Une réponse assez exhaustive a été donnée sur l'affectation et l'utilisation du sol au niveau de l'ancienne caserne de la Poya.

Concernant votre première question, qui comporte passablement d'affirmations, je me dois peut-être d'apporter quelques précisions à ce sujet. Le projet d'installation d'un camping, peu importe où il se trouve, est par nature un projet qui suit la procédure ordinaire de permis de construire. La compétence n'est pas au niveau de la Commune, mais de la Préfecture de la Sarine. Avec cet élément-là, je pourrais m'arrêter et répondre simplement "non" aux questions, car le Conseil communal n'a de toute manière pas la compétence pour autoriser ou non une telle implantation. Cette compétence revient à la Préfecture.

¹ Ndr.: Ledit procès-verbal a été publié sur le site internet de la Ville de Fribourg le matin du 10 mars 2025.

Par contre, dans ce cas, le Conseil communal, comme pour n'importe quelle autre demande de permis de construire en procès ordinaire, émet un préavis. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel est le préavis du Conseil communal concernant cette procédure puisque, comme vous le savez, le délai pour déposer d'éventuelles oppositions arrive à échéance aujourd'hui. C'est jusqu'à 23h59 ce soir qu'il est encore possible de déposer une opposition. On ne connaît donc pas encore l'état des oppositions, mais on sait déjà qu'une opposition a été déposée. Je précise qu'elle ne provient pas des partis politiques qui ont communiqué aujourd'hui à ce sujet.

Dans les prochaines semaines, une fois que les différents préavis des services techniques auront été récoltés au niveau de la Commune, le Conseil communal sera saisi d'un rapport et préavisera cette demande, et le cas échéant aussi les éventuelles oppositions qui ont été déposées. C'est dans ce cadre-là qu'il communiquera également sa position sur le fond de la demande de permis de construire.

Si j'ai bien compris, votre deuxième question porte sur la vision plus globale du développement du site. Il y a évidemment des éléments sur lesquels nous sommes absolument d'accord: le Canton est propriétaire des terrains et la Ville est autorité planificatrice. Comme vous l'avez dit, selon le PAL actuel, la zone en question est en zone militaire. Des discussions régulières ont lieu entre toutes les parties prenantes, à savoir la Confédération, le Canton, la Préfecture et la Commune, sur l'évolution et l'affectation future de ce terrain. C'est la phase définitive.

Je me permets encore une fois de vous renvoyer à ma réponse complète à la question posée lors de la dernière séance du Conseil général. Là où le Conseil communal partage totalement l'avis du Canton, c'est qu'il ne faut pas que cette zone reste une friche. Il faut que la parcelle de la caserne de la Poya soit utilisée, et ce jusqu'à la construction définitive. Pour illustrer cela, je peux citer l'exemple de la Tour vagabonde, qui est déjà présente sur le site. Personne n'a remis en question sa pertinence, et elle a bénéficié d'un permis de construire. Dans ce cadre, le Conseil communal a émis un préavis favorable à son implantation. Ce permis de construire est entré en force, sans contestations. Cela montre clairement la volonté du Conseil communal et du Canton de ne pas laisser ce terrain en friche pendant deux, trois, quatre ou même cinq ans, en attendant l'affectation définitive.

Vous savez également qu'il y a des requérants d'asile qui y sont logés. Il y a donc plusieurs usages sur le site actuellement. Concernant l'affectation transitoire, intermédiaire, provisoire, – vous pouvez nommer cela comme vous voulez – oui, il y a une volonté commune du Canton et de la Commune que cela soit possible. Bien entendu, cela doit se faire dans un cadre juridique prédéfini et établi entre les parties présentes. Ces règles doivent tenir compte des droits des particuliers, et cela est important. Il doit y avoir la possibilité de contester, par une voie judiciaire, les décisions qui sont prises. C'est via une procédure de permis de construire que ces droits sont respectés.

Voici la réponse que je peux donner, en complément à mon intervention lors de la dernière séance.

Krienbühl David (PLR). Je vous remercie d'avoir répondu de manière assez détaillée aux différentes questions. J'espère néanmoins que la vision à long terme sera la bonne. Je me battrai jusqu'au bout pour la bonne vision, pour cette parcelle de 46'000 m² qui est une pépite.

- n° 320 de M. Grégory Grin (PLR) relative à l'éditorial du Bulletin d'information de la Ville de Fribourg 1700 n° 412

Grin Grégory (PLR). Ayant pour habitude de transmettre mes questions à l'avance au Conseil communal, je vous prie de m'excuser pour cette exception. Cependant, partant du principe qu'il s'agit d'un sujet fort bien maîtrisé, mais qui n'est pas le logement, je m'imagine qu'une réponse pourra peut-être quand même m'être donnée ce soir.

Dans le dernier numéro du bulletin d'information de la Ville de Fribourg 1700, le traditionnel éditorial réservé au Conseil communal déclare les transports publics comme piliers de la mobilité urbaine et revient sur un ensemble de mesures et de potentiels succès.

Si l'on peut saluer la volonté de reconnaître les transports publics comme piliers de la mobilité urbaine, on peut également s'interroger sur les contradictions que présente cet éditorial par rapport à des positions précédemment prises.

Par exemple, on revient sur la fermeture du Pont de Zaehringen, qui date de 2015, il y a dix ans donc, en louant les bienfaits alors qu'il n'y a pas si longtemps que ça on nous indiquait qu'il allait falloir investir dans des études pour le développement du Schoenberg, l'un des quartiers du bout du pont, qui ne se trouverait plus connecté comme avant à la Ville.

On se félicite que plus d'un kilomètre de voies de bus a été ont été créées, là aussi depuis 2015, 10 ans donc, alors qu'il existe encore des quartiers entiers et des lieux comme la déchetterie qui ne sont toujours pas desservis par une ligne urbaine.

On indique qu'il n'y a ni problème de vitesse ni problème de congestion ou de planification du trafic des transports publics, en s'appuyant sur les chiffres concernant tout le territoire de l'agglomération. Mais qu'en est-il de la Ville?

Depuis quelques mois maintenant, des instruments parlementaires portant sur ce sujet, et provenant de tous les bords du Conseil général, sont légion.

Et on ne compte plus le nombre de fois où la réponse qui nous a été faite est: "La planification des lignes de bus est de la compétence de l'Agglomération", nous invitant à nous débrouiller nous-mêmes avec cette institution.

Pourtant, dans cet éditorial, le Conseil communal fait siens les résultats et les décisions de l'Agglo en matière de transports publics.

Au-delà des réalisations achevées au cours de ces dix dernières années, le Conseil communal reconnaît-il que nous sommes encore loin d'une situation idéale en matière de transports publics et qu'il convient encore de se préoccuper de certaines lacunes en la matière?

Dans la mesure où il fait désormais siens les résultats obtenus, et où plusieurs membres du Conseil communal font partie du comité d'Agglo, le Conseil communal envisage-t-il de s'engager formellement à y défendre activement les intérêts de la Ville et à s'y faire l'une des voix des interventions qui traitent souvent de ce sujet dans notre Conseil général?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je remercie M. G. Grin, qui a lu avec une grande attention l'éditorial. Les chiffres ne m'ont pas été fournis par l'Agglomération, mais par les Transports publics fribourgeois. Mon lien d'intérêt, c'est que je suis membre du Conseil d'administration des TPF. Bien sûr, dans le réseau urbain, la Ville de Fribourg fait partie des neuf communes. Ce n'est pas parce que l'on fait partie d'un réseau d'agglomération que l'on ne doit pas pouvoir expliquer ce qui se passe, que ce soit positif ou moins positif, surtout quand on est l'un des piliers centraux de ce réseau. Quant à l'engagement du Conseil communal au sein de l'Agglomération, il est total.

Il défend l'intérêt de la Ville depuis qu'il en fait partie, avec parfois des résultats très positifs et d'autres fois des résultats moins glorieux.

Grin Grégory (PLR). Je ne suis pas du tout satisfait, car je n'ai pas eu de réponse à ma question.

- n° 321 de M. Claudio Rugo (PA) relative au taux de rotation des gérant·e·s et au nombre de restaurants en ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). Ma première question est la suivante. Quel est le taux de rotation des gérants des restaurants à Fribourg? Est-ce que l'on a un monitoring? Est-ce que l'on connaît le nombre de restaurants à Fribourg?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je n'ai pas les informations. Je vous les donnerai ultérieurement.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je prends la parole car, par déformation professionnelle, j'ai pensé dans un premier temps qu'il s'agissait du taux de rotation sur les places de stationnement. M. C. Rugo parle bien du taux de rotation des gérants des commerces et la réponse revient bel et bien à M. D. Dietrich. Pour ce qui est du nombre de restaurants, ce que je peux dire, c'est que le Service de la police locale, qui rédige tous les préavis à l'attention de la Préfecture, possède des statistiques exactes sur le nombre d'établissements publics en ville de Fribourg, ainsi que sur le nombre précis de terrasses. Vous avez peut-être lu dans l'un de mes éditoriaux la progression fulgurante durant ces neuf ou dix dernières années du nombre de terrasses. Le Conseil communal répondra à la question ultérieurement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 322 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux messages bilingues français-allemand diffusés dans les bus TPF

Rugo Claudio (PA). Je possède un abonnement de bus, vous voyez que je ne suis pas seulement un "bagnolard". Cet abonnement coûte environ CHF 70.- par mois. Je prends régulièrement la ligne n° 4. On a eu toute la campagne pour ou contre de l'initiative "Pour ou contre l'heure". D'ailleurs, on nous interdisait..... Non, je ne reviens pas là-dessus.

Ma question porte sur le bilinguisme. Pendant des années, les messages dans les bus étaient délivrés uniquement en français. Fribourg est majoritairement sur la partie francophone. C'est de l'autre côté de la Sarine qu'éventuellement on pourrait parler d'un bilinguisme territorial, mais Fribourg, c'est francophone. Les messages ont été diffusés en français et, depuis quelque temps, ils le sont également en allemand (50/50). Pour la ligne n° 4, c'est plutôt 60% en allemand et 40% en français.

Qui a pris cette décision aux TPF? Sont-ils au courant? Ne serait-il pas plus logique de faire une proportion de 20% en allemand et de 80% en français?

Le président. Je ne veux pas couper l'herbe sous le pied du Conseil communal, mais ici, les questions sont adressées au Conseil communal et non au Conseil d'administration des TPF. Je vous invite à leur écrire directement. Je passe quand même la parole à M. le syndic pour la réponse du Conseil communal.

Steiert Thierry, syndic. Bevor ich das Wort an Herrn Vize-Stadtammann Dietrich weiterleite - Verwaltungsratsmitglied unserer öffentlichen Verkehrsbetriebe - möchte ich als Präsident der Zweisprachigkeitskommission unserer Stadt sagen, dass wir froh darüber sein können, dass es auch öffentliche Institutionen gibt, die diese pragmatische Zweisprachigkeit ebenso pflegen wie die Stadt Freiburg. (Applaudissements).

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Ich weiss nicht ob ich auch auf Deutsch antworten sollte. (Rires).

M. C. Rugo, il s'agit d'une question très opérationnelle. Le Conseil d'administration ne se charge pas de ce genre de question. Si vous désirez des noms, il faut vous adresser à l'entreprise. Je vous suggère de leur écrire un courrier.

Rugo Claudio (PA). [M. C. Rugo s'exprime en espagnol et en italien pour exprimer sa satisfaction]¹.

- n° 323 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux relations qu'entretient le Conseil communal avec les établissements publics proposant des évènements culturels

Rugo Claudio (PA). Il y a de nombreux endroits à Fribourg qui s'occupent de la culture et qui sont régulièrement "enquiquinés". Il y a par exemple La Coutellerie et "Le 12 Barres". Il y en a d'autres, que je garde dans la poche. Est-ce que le Conseil communal soutient ces lieux ou est-ce qu'il les "enquiquine"? Est-ce que l'on soutient la culture officielle, comme par exemple les musées, ou est-ce que l'on "enquiquine" embête les bars, comme La Coutellerie et "Le 12 Barres"?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je lirai votre intervention pour répondre de manière correcte à votre question.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

¹ Ndr.: L'article 50 al. 1 RCG précise que les membres s'expriment en français ou en allemand

- n° 324 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux terrasses des établissements publics

Rugo Claudio (PA). De nombreux établissements reçoivent la consigne de déplacer leur terrasse. Par exemple, il y a un haut-vent qui vient sur la route, comme au Rex, où la terrasse est collée contre la paroi et les gens passent juste devant. Par contre, à Pérolles en particulier, la Ville demande actuellement, sans donner de consignes précises, que les terrasses soient installées du côté du bus, donc séparées de l'immeuble. Elles arrivent presque sur la voie du bus. Ensuite, il est demandé à six restaurateurs d'organiser la sécurité. Parfois, on leur dit de mettre un bandeau, d'autres fois un panneau, etc. C'est d'ailleurs ce qui a été fait cinq ans après l'installation des terrasses dans les trois cafés de la Basse-Ville, pour des questions de sécurité. Cette question de terrasses est aussi un peu liée au monde culturel. Alors, est-ce que l'on traite tous les bistrotiers de la même manière que l'on traite les rentiers de 65 ans et plus, de façon égalitaire?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je suis incapable de répondre, car je ne comprends pas la question. (Rires). Je souhaite que vous me donnez des cas concrets. Donnez-nous le nom des établissements publics auxquels vous faites référence, pour que l'on puisse vous donner une réponse précise sur des cas concrets. Oui, évidemment, la Ville traite tout le monde selon le principe d'égalité de traitement. Il y a des bases légales, une directive sur les terrasses bien précise, et des autorisations qui sont données ou non. C'est du cas par cas, et nous avons besoin de connaître les cas concrets auxquels vous faites allusion pour être en mesure de vous donner une réponse. Votre question me semble trop générale et nous ne sommes pas en mesure de vous répondre, ni ce soir, ni la prochaine fois.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal n'a pas la même compréhension, la même diction. C'est vrai que j'ai simplement pris note des titres et que j'improvise, mais peut-être que j'improvise mal. La prochaine fois, je m'exprimerai éventuellement en allemand.

Voici un cas concret. Devant Le Cintra, la terrasse est située contre les bus, tandis qu'au Rex, sur le même boulevard, la terrasse est collée au bâtiment. Est-ce que vous avez bien compris le cas de figure ou bien vous voulez que je fasse un dessin?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. J'ai bien compris votre explication, c'est plus clair. Mais avec un peu plus de courtoisie, ça passerait un peu mieux. Il faut être un peu moins hautain. Je passe la parole à M. le Directeur de la police locale pour une réponse matérielle et plus constructive.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Toutes les réponses du Conseil communal sont, par essence, constructives. Ce que je veux simplement ajouter, c'est que cette question relève, en partie, d'une coordination, comme l'a déjà mentionné le directeur de l'Edilité. Il s'agit de directives liées aux terrasses (esthétique, podiums, etc.) que la Police locale applique, mais ce sont des directives qui découlent davantage de concepts urbanistiques et d'aménagement.

Ensuite, il y a des empiétements qui relèvent directement de la Police locale. Pourquoi? Parce que, dans une ville où les situations peuvent changer rapidement, il peut y avoir des terrasses sur une rue piétonne ou près d'axes routiers. Il existe une multitude de configurations, et toutes doivent respecter les besoins de tous les usagers. Si l'on est sur un trottoir, y a-t-il encore suffisamment d'espace? Y a-t-il des conflits avec les personnes à mobilité réduite, comme les malvoyants? L'implantation est donc systématiquement discutée avec la Police locale et très souvent avec le

sergent de Ville et le tenancier. J'en veux pour preuve ce que j'ai avancé tout à l'heure: le nombre de terrasses en ville de Fribourg n'a fait que de progresser de manière positive et quasi-fulgurante. Je peux donc penser que la politique menée par le Conseil communal pour accompagner les tenanciers d'établissements publics dans l'aménagement de terrasses est bonne. La progression de ces terrasses est très grande.

Rugo Claudio (PA). Je suis très satisfait de la réponse. J'espère que la Police locale, l'Edilité, le Canton et la Préfecture sauront garder toute la courtoisie et resteront aussi "gentleman" avec les restaurateurs, pour pouvoir discuter, faire avancer leurs projets, et non pas les enquiquiner.

- n° 325 de M. Claudio Rugo (PA) relative au processus du projet de requalification de l'esplanade de la Poste

Rugo Claudio (PA). Est-il démocratique de planifier les travaux de l'esplanade devant La Poste, alors que le Conseil général n'a pas encore été saisi du dossier?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Oui, et ce n'est pas la première fois. La communication est toujours faite avec la précision "sous réserve de l'approbation du crédit d'ouvrage par le Conseil général". Cela s'applique à toutes les procédures de marché public. Je vous ai d'ailleurs déjà précisé cela lors d'une précédente séance du Conseil général, suite à une question de M. C. Rugo. Cela relève d'une volonté même du Conseil général, et de sa Commission financière, qui souhaitaient avoir "une meilleure maîtrise", à un moment donné, sur le montant des crédits d'ouvrage qui lui sont présentés à travers les messages. C'est la raison pour laquelle il a été convenu à l'époque que les montants pour les crédits d'ouvrage devaient arriver, avec une consolidation des coûts autour des 80%. Cela nécessite forcément préalablement que le projet soit mis à l'enquête, que des marchés publics soient terminés, que les offres aient été transmises, et ainsi de suite.

Donc, oui, c'est un souhait du Conseil général et de la Commission financière d'arriver, comme pour la place du Petit-Saint-Jean, comme dernier élément de l'approbation. C'est l'élément le plus important, bien évidemment, dans le cadre d'un projet d'ouvrage. La compétence de valider ou non un crédit d'ouvrage revient au Conseil général, et non pas au Conseil communal. Le Conseil communal ne fait qu'appliquer, le processus tel qu'il a été demandé par le Conseil général, notamment à travers la Commission financière de l'époque. Je suis bien placé pour le dire, parce que j'y ai aussi siégé à l'époque.

Rugo Claudio (PA). Je suis satisfait de la réponse. J'aimerais juste émettre une remarque sous ce chapitre des questions: pourquoi faire une station de vélos en sous-sol, alors que l'on devra peut-être décider d'y planter un ou plusieurs arbres? Si on a des choses en dessous, on ne pourra pas y planter d'arbres. C'est d'ailleurs le cas aux Grand-Places.

F. Autres interventions

Il n'y en a pas.

2021-2026 – Procès-verbal n° 33 de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 mars 2025

Le président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas, je clos la séance.

La séance est levée à 21.31 heures.

Fribourg, le 31 mars 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FРИBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor



Annexes mentionnées.